



STAGES ADULTES PADEL AVRIL 2024



NOM : _____

Prénom : _____

Date de Naissance : ____/____/____

Sexe : ☐ H ☐ F

Adresse : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

Tél Domicile : ____/____/____/____/____

Tél Portable : ____/____/____/____/____

Adresse e-mail (En CAPITALE) : _____

Numéro de licence : _____

**Au moins un e-mail obligatoire pour la licence FFT*

Niveau Padel : ☐ Débutant ☐ Moyen ☐ Confirmé ☐ Classement : _____

DATES, HORAIRES & TARIFS

SEMAINES



Du 08/04 au 12/04



Du 15/04 au 19/04

LUNDI/VENDREDI

Groupe de 3 à 4 joueurs

5h (1h par jour) : 175€/pers. 225€ (Non Membre)

☐ En DUO : 195€/pers. 245€ (Non Membre)

LES GROUPES & HORAIRES SERONT CONFIRMÉS PAR TÉLÉPHONE

WEEK-ENDS



Du 13/04 au 14/04



Du 20/04 au 21/04

SAMEDI/DIMANCHE

Groupe de 3 à 4 joueurs

☐ 3h (1h30 par jour) : 110€/pers. 170€ (Non Membre)

☐ En DUO : 135€/pers. 195€ (Non Membre)

TEE-SHIRT PLAYER'S

Taille : ____ ☐ TEE SHIRT : 18€ x ____

☐ TEE SHIRT + FLOCAGE (personnalisé) : 25€ x ____

TOTAL : _____ Euros, à l'ordre de l'AS PLAYER'S

En cas d'urgence, j'autorise l'AS PLAYER'S à prendre toutes les mesures nécessaires :

☐ oui

☐ non

Personne à prévenir : _____

Téléphone : ____/____/____ - ____/____/____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » : _____

Je confirme être en ma possession du certificat médical pour la pratique du Padel

☐ Oui

☐ Non

MODES DE REGLEMENTS

☐ Espèces

☐ Chèque

☐ Carte bancaire

TOTAL _____ €

☐ J'autorise à titre gracieux l'Association PLAYER'S Academy à me filmer, me photographier et à utiliser mon image sur tous les supports de communication publicitaires et institutionnels et ce dans le monde entier pendant une durée de 1 an.

☐ Non

☐ En cochant cette case j'atteste avoir bien pris connaissance des Conditions Générales de Ventes.

Signature :

Wilson

TENNIS POINT
Advantage You

AS PLAYER'S ACADEMY (TENNIS, PADEL, GOLF) Conditions Générales de Vente (CGV)



- L'AS PLAYER'S ACADEMY, (Tennis, Padel, Golf) STAGES Juniors et Adultes -

La participation à l'une des activités STAGES Juniors et/ou Adultes de l'AS PLAYER'S ACADEMY, implique l'adhésion aux Conditions Générales de Vente (CGV) ci-après et leur acceptation entière et sans réserve par l'acheteur. Les présentes « CGV » s'appliquent à toutes réservations et/ou demandes d'inscription faites auprès de l'AS PLAYER'S ACADEMY, ce que l'acheteur accepte à titre de condition essentielle et déterminante.

• RESERVATION/ INSCRIPTION

La réservation pourra se faire, dans la limite des places disponibles, par courrier, par email, par téléphone ou en ligne sur le site internet de l'AS PLAYER'S ACADEMY (ASPA).

La réservation sera valable durant 15 jours jusqu'à réception par l'ASPA du dossier d'inscription accompagné du règlement dû et ce jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité.

Passé ce délai, la réservation sera annulée.

Aucune réservation ne pourra être prise passé le délai de 7 jours avant la date de début des activités STAGES Juniors ou Adultes de l'ASPA.

L'inscription définitive à une activité de l'ASPA Juniors ou Adultes est prise en compte à la réception du dossier d'inscription complété et signé par vos soins et qui comprend :

- Les fiches d'informations/Inscriptions (*civilité, sport, enfants et/ou parents*).
- La décharge de responsabilité pour les Juniors.
- Le certificat médical.
- La fiche Options & Tarifs (selon les formules).
- Les conditions générales de vente ci-jointes.
- La fiche du règlement intérieur ou Charte.

Le règlement est dû dans sa totalité. Le solde est exigible au plus tard le jour de la rentrée à l'une des activités Juniors ou Adultes de l'ASPA.

• INFORMATIONS

Dès la réception de votre dossier d'inscription, accompagné de votre règlement, nous vous adresserons sa confirmation accompagnée de la facture acquittée.

• PRIX

Nos prix sont exprimés en Euros.

Ils incluent :

- Les frais dedossiers.
- Selon la ou les formules formule choisie(s), l'enseignement et l'encadrement des activités sportives.
- Les assurances (sauf garantie annulation).

Ils excluent :

- Les transports (sauf indication contraire spécifique ou options retenues).
- Les frais de l'élève dits « extras » (achats personnels, boissons...).
- Les frais médicaux.
- Les frais générés (accompagnement et transport du participant et d'un accompagnant de l'ASPTGA) en cas de retour prématuré du participant au cours des activités, pour des convenances personnelles ou en cas de renvoi. Ces frais seront intégralement à la charge de l'acheteur et aucun remboursement ne sera effectué.

• PAIEMENT

Tout règlement est effectué soit par chèque, à l'ordre de l'ASPA, par virement, par carte bancaire (Télépaiement Terminale), ou par télépaiement internet ou espèces.

Tout paiement fait l'objet d'une facturation par l'ASPA à l'acheteur. Le règlement doit être effectué en Euros.

Sous réserve des facilités de paiement possibles, il doit intervenir au plus tard à la date limite figurant sur la facture.

En cas de retard de paiement, l'ASPA est en droit de réclamer de plein droit, sans mise en demeure préalable, des intérêts de retard calculés sur la base d'une fois et demie le taux légal en vigueur par mois de retard et applicables à compter du premier jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture, jusqu'au jour du parfait paiement.

Toute session est intégralement due dans sa totalité.

Des facilités de paiement précisées ci-dessous peuvent être accordées :

- Vous avez la possibilité de régler par chèque en 2 ou 3 fois sans frais. Les 2 ou 3 chèques doivent être remis à l'inscription.

• ASSURANCE

Chaque participant bénéficie d'une assurance souscrite par l'ASPA qui couvre :

- La responsabilité civile dans le cadre des activités dispensées par l'ASPA.
- Une assurance individuelle accident en cas d'accident survenant lors des activités dispensées par l'ASPA.
- En dehors de l'assurance de l'ASPA, nous conseillons au participant de souscrire à des garanties complémentaires.
- Licence sportive : Le participant doit être détenteur de la licence sportive spécifique à son sport (Tennis, Golf).
- La perte ou le vol de matériels sportifs ou biens personnels, le risque de maladie antérieurement à la rentrée du participant à l'Ecole de Sports Juniors ou Adultes de l'ASPA restent sous l'entière responsabilité du participant ou de ses représentants légaux, aucune assurance de l'ASPA ne couvrira les éventuels vols ou pertes.

• GARANTIE ANNULATION

L'AS PLAYER'S ACADEMY ne propose aucune garantie annulation.

• DESISTEMENT DE L'ACHETEUR - INTERRUPTION

Une faculté d'annulation vous est accordée jusqu'à 7 avant la date de rentrée à l'une des activités Stages Juniors ou Adultes de l'ASPA. (75 € de frais de dossier à retenir par inscription pour tout désistement).

En cas d'annulation pour quelque motif que ce soit, il sera retenu les montants suivants :

- Annulation jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité : 0% du montant total
- Annulation entre 6 et 1 jour(s) jours avant le début de l'activité : 30% du montant total
- Annulation au-delà de 1 jour après le début de l'activité : 100% du montant total

Toute annulation devra être signifiée par lettre recommandée, la date d'envoi de la poste faisant foi.

Tout désistement de l'acheteur avant 7 jours de la date du premier jour d'activité entraîne l'application des conditions d'annulation ci-dessus et ce sur la totalité du montant dû au titre de la formule choisie, peu importe que le participant ne prenne pas part aux activités.

Toute session commencée à l'une des activités STAGES Juniors ou Adultes par le participant est due dans sa totalité par l'acheteur. En cas d'interruption en cours de session par le participant ou la non-participation à une partie des activités STAGES de l'ASPA Juniors ou Adultes, quelle que soit la cause, l'acheteur ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'ASPA.

• FORCE MAJEURE - MODIFICATIONS - ANNULATION

L'ASPA est libérée de toute obligation au terme des présentes conditions à raison de la survenance d'événements constitutifs de force majeure ou résultats du fait d'un tiers.

Le programme des activités (et a fortiori les horaires) qui serait donné par l'ASPA ne le serait qu'à titre indicatif. Les modifications qui pourraient être apportées ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

L'ASPA se réserve, si les circonstances l'y obligent, en cas d'événements indépendants de sa volonté, sans indemnité de quelque nature que ce soit pour l'acheteur, le droit :

- De modifier un lieu pour le déroulement des activités ou de modifier ses prestations dans la mesure où les prestations offertes sont de qualité au moins égales ou supérieures ou sont équivalentes à celles initialement proposées.
- De modifier les dates des activités en fonction des disponibilités et impératifs imposés par le(s) prestataire(s) sélectionné(s).
- De modifier les dates ou partie de prestation, au plus tard 15 jours avant la date de début de l'activité à l'une des sessions STAGES Juniors ou Adultes de l'ASPA, si le nombre de participants dans la catégorie concernée s'avérerait être insuffisant. Dans ces hypothèses, au cas où l'acheteur n'accepterait pas les modifications proposées ou en cas d'annulation pour tel motif, l'acheteur ne pourrait que prétendre au remboursement des sommes versées, au prorata des prestations non reçues.
- D'annuler le service « NAVETTES PLAYER'S », de l'ASPA, en cas de grève de transports ou de fortes intempéries (*neige, etc.*).

• PRISE EN CHARGE

La prise en charge du participant s'effectue par le responsable de l'ASPA, dès son arrivée sur le site d'encadrement sportif (terrain de Tennis, de Padel, parcours de Golf) ou au point de départ et jusqu'au point de retour pour les transferts pris en charge par l'ASPA.

En cas de transferts (accompagnement en véhicule) pris en charge par l'ASPA (tournois, compétitions par équipe), aucune prise en charge ne sera effectuée si le participant de plus de 16 ans n'est pas muni de ses papiers d'identité nécessaires ou si l'état de santé du participant ne lui permet pas d'effectuer le voyage.

• DEGRADATION

Toute dégradation constatée sur le(s) site(s) d'accueil(s) (Club) où l'ASPA dispense des activités, sera à la charge du participant ou des parents de l'enfant responsable. Une facture des frais occasionnés sera alors adressée aux intéressés.

• REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB LES PYRAMIDES ET CHARTE SPORTIVE

Un règlement intérieur ainsi qu'une Charte Sportive sont remis à chaque participant lors de la remise du dossier d'inscription. Ils doivent être signés par les Participants/Parents/Tuteurs légaux après qu'ils en aient pris connaissance.

Vous reconnaissez et acceptez que tout manquement au règlement intérieur ou aux présentes CGV fait encourir des sanctions au participant et peut entraîner l'expulsion du participant, sans que cela puisse ouvrir droit à un quelconque remboursement au profit de l'acheteur, ni à indemnité et ce, sans préjudice pour l'ASPA de tous dommages et intérêts. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les présentes CGV. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera inopposable à l'ASPA à défaut d'acceptation préalable écrite de cette dernière.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) peuvent être modifiées à tout moment.

Seules les Conditions Générales de Vente (CGV) en vigueur au jour de la réservation de l'acheteur sont applicables.

Merci de renvoyer le bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

ACADEMY PLAYER'S / CLUB DES PYRAMIDES

16, Avenue de Saint-Germain

78560 - Le Port-Marly - France Tél : +33 (0)1 39 69 18 10

www.players-group.fr mail@players-group.fr

Date : ____/____/20____

Signature du Participant ou Parents ou Tuteur légal
